



## RÉUNION DU BUREAU DU 18 MARS 2024

### PROCÈS-VERBAL N° 10

---

Présents	ASSET Astrid, ASSET Laurent, CABALLO Philippe, CRESPIAN Hélène, DEVILLARD Chantal, DUDIT Thierry, SOUDANI Djamel, TOURNAY Pascale
Invités	BALLARINI Ivano, ROLLEE Stéphane

Le bureau directeur débute à 18h00, sous la présidence de Thierry DUDIT qui ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

### **PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

#### **1. Approbation des procès-verbaux**

Procès-verbaux des bureaux n° 4 à 8.

**Décision du bureau : approuvés à l'unanimité des membres présents**

#### **2. Divers**

- IRFBB : réunion le 7 mars 2024 des représentants de l'IRFBB. La prochaine réunion aura lieu le 21 mars prochain. (Pascale TOURNAY)
- Emploi des techniciens : retour lors du bureau FFBB du 9 mars 2024 sur l'enquête emploi des techniciens lancée par la FFBB. Bon retour des territoires sauf pour l'Ile-de-France, pas de retour des comités 75, 77, 93 et 94.
- Association des maires d'Ile-de-France :
  - création d'un groupe de travail pour obtenir l'ouverture des gymnases scolaires aux clubs de sport. Il semble compliqué de parvenir à un accord général en raison de la réticence des chefs d'établissement.
  - L'AMIF aura un stand à la Foire de Paris en mai 2024. L'intérêt étant très limité pour la ligue, le bureau ne souhaite pas réitérer l'expérience de l'an dernier.
- JOP 2024 :
  - Des places supplémentaires pour assister aux rencontres d'une équipe de France sont accessibles aux licenciés de la ligue Ile-de-France (80 € par place).
  - Recherches de bénévoles pour animer le club France FFBB.
- Club de Trappes : en grande difficulté financière, il est contraint au forfait général sauf sur l'équipe NM3.

#### **3. Trésorerie arrêtée 2023** (Chantal DEVILLARD)

Présentation du réalisé provisoire 2023 qui fait apparaître un excédent. Ce résultat sera à confirmer car il reste des opérations en cours d'imputation.

#### **4. Comité directeur du 6 avril 2024** (Astrid ASSET)

Préparation de l'ordre du jour :

- Vote pour la présidence de la commission de surveillance des opérations électorales
- Vote pour la présidence du bureau de vote
- Émargement des électeurs pour l'assemblée générale : voir auprès des présidents de comités
- Remise des médailles fédérales à l'assemblée générale de la ligue ou du comité
- Le premier comité directeur suivant l'AG aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2024 en présentiel dans les bureaux de la ligue.

### **COMMISSION SPORTIVE**

#### **5. Modifications réglementaires** (Laurent ASSET)

Voir le document joint.

**Décision du bureau : à faire valider en comité directeur.**

#### **6. Modification des manquements** (Laurent ASSET)

### **PÔLE SPORTIF**

#### **1. Modifications réglementaires** (Laurent ASSET)

Cas d'une dérogation déposée par un club dans le délai imparti à laquelle le club adverse tarde à répondre ou ne répond jamais. Lorsque la dérogation est déposée à plus de 30 jours de la date de la rencontre par l'équipe A et que l'équipe B ne répond pas dans les 14 jours de la date de dépôt, la CSR validera la dérogation dans l'état.

**Décision du comité directeur : 1 abstention.**

#### **2. FFBB, article 429, nombre de participations aux rencontres autorisées**

Le règlement fédéral est le suivant

- Les comités départementaux/territoriaux et les ligues régionales ne peuvent apporter aucune modification à ces règles.
- Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi sont comptabilisées les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine. La CSR vérifie chaque semaine le respect de ce règlement pour les rencontres régionales en séniors et en jeunes.

Actuellement, dans le cas d'une infraction constatée, la CSR transmet cette infraction à la commission de discipline pour ouverture d'un dossier. La commission de discipline inflige la perte de la rencontre par pénalité à l'équipe en défaut, ce qui engendre une activité administrative excessive pour cette commission.

Proposition : rajouter dans le tableau « INFRACTIONS ET MESURES » en annexe 2 des règlements sportifs régionaux. La CR 5X5 a qualité pour déclarer la perte par pénalité de la rencontre sur cette infraction.

**Décision du comité directeur : 1 abstention.**

#### **3. Délégué de club**

L'association sportive recevante met à la disposition du premier arbitre un licencié du club organisateur âgé de 16 ans révolus assurant la fonction de responsable de l'organisation, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre.

**3.6 Le délégué du club (anciennement le responsable de l'organisation) (Mars 2018 – Avril 2023)**

Le club recevant doit **nommer et** mettre à la disposition des officiels **l'un de ses licenciés majeurs pour assurer** la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;

Proposition : repasser à 18 ans révolus.

**Décision au prochain comité directeur :**

**Manquement « LNP »\***

Article 3.7, RSG LIFBB : non-présentation de la licence.

La participation d'un licencié à une rencontre dans ces conditions donne lieu à la perception d'un droit financier fixé chaque année par la Ligue (cf. annexe 2).

Forfait général après la parution des championnats	500.00 €
Forfait général après la 1 <sup>ère</sup> journée de compétition	180.00 €
<b>Licence non présentée</b>	<b>50.00 €</b>
Feuille de marque manquante après demande de la Commission	50.00 €
Feuille de marque non conforme	50.00 €

Proposition : application d'un forfait pour un nombre de licences non présentées inférieur ou égal à 2 : 100 €.

**Décision au prochain comité directeur :**

**PÔLE PERFORMANCE**

**7. Bilan du TIS U14** (Philippe CABALLO)

Voir pièces jointes.

**8. Entrées au Pôle France Yvan MAININI** (Philippe CABALLO)

4 joueuses et 3 joueurs intégreront le PFYM à la rentrée prochaine. Félicitations aux jeunes et aux cadres techniques de nos pôles.

BISSA	Kendra	192	2010	Marne-la-Vallée	Ile-de-France
SEVAUX	Camille	189	2009	AS Orly	Ile-de-France
TETKA	Liya	177	2009	Sénart Basket (AS Orly)	Ile-de-France
UNJANQUI	Beila	170	2009	Paris 18	Ile-de-France

MUELA	Brandon	196	2009	Saint-Charles Charenton Saint-Maurice	Ile-de-France
NADEAU JOLO	Elyjah	182	2010	Paris Basket 14	Poliste l'an passé
NGOM	Sven Kelian	207	2009	JSF Nanterre	Poliste l'an passé

## **QUESTIONS**

Pas de question.

\*\*\*\*\*

Le président clôture le bureau à 20h30

<b>Président LIFBB</b> <b>Thierry DUDIT</b>	<b>Secrétaire générale</b> <b>Astrid ASSET</b>
--	---